



www.vert-saint-denis.fr

LE MAGAZINE MUNICIPAL // AUTOMNE 2019 // N° 102 //

REFLETS DE VERT

EN IMAGES PP. 2 - 6



DOSSIER PP. 11 - 13



VIE SPORTIVE PP. 20 - 21





FORUM DES ASSOCIATIONS

Rendez-vous incontournable de la rentrée, le Forum intercommunal des associations de Cesson et Vert-Saint-Denis bat le plein de visiteurs chaque année. Des centaines de familles sont venues le samedi 7 septembre au complexe sportif Jean-Vilar découvrir le panel d'activités sportives, culturelles et de loisirs proposées sur le territoire.



VIDE-GRENIERS

Complet en terme d'inscriptions, le vide-greniers du 22 septembre, comme partout en France ce jour-là, a, hélas, fait les frais d'une météo exécrable. La ville avait laissé la possibilité aux exposants de se désinscrire avant le samedi midi. Malgré tout, de nombreux exposants avaient choisi de braver le temps et, jusqu'à 13 heures, la foule était au rendez-vous pour chiner quelques bonnes affaires.



Éric BAREILLE
Maire de Vert-Saint-Denis

LA MAIRIE

2, rue Pasteur
77240 Vert-Saint-Denis
Tél. : 01 64 10 59 00
Fax : 01 64 10 59 10
www.vert-saint-denis.fr
mairie@vert-saint-denis.fr

HORAIRES

lundi : 14 h - 18 h
mardi : 9 h - 12 h // 14 h - 18 h
mercredi : 9 h - 12 h // 14 h - 18 h
jeudi : 9 h - 12 h // 14 h - 18 h
vendredi : 9 h - 12 h // 14 h - 18 h
samedi : 9 h - 12 h

Suivez l'actualité de votre ville

- vert-saint-denis.fr
- Mairie de Vert Saint Denis
- mairievertsaintdenis

MAGAZINE D'INFORMATIONS LOCALES

TIRAGE : 3 500 exemplaires

Numéro 102- AUTOMNE 2019 - Trimestriel

Site Internet : www.vert-saint-denis.fr

Courriel : mairie@vert-saint-denis.fr

- DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Éric Bareille
- RÉDACTEUR EN CHEF : Laurent Tangre
- RÉDACTION : Laurent Tangre avec le concours des services municipaux
- PHOTOGRAPHIES : Laurent Tangre
- Création graphique : Emendo
- Maquette : Caroline Masson-Deblaize
- Impression : Imprimerie RAS, Villiers-le-Bel
- Photo de couverture : Laurent Tangre

La fin de la période estivale est souvent associée à la rentrée des classes. Cette année, ce sont près de 1 100 élèves petits et grands qui ont rejoint nos quatre groupes scolaires. Nous mettons un point d'honneur à accueillir les enseignants et les élèves dans les meilleures conditions et sommes particulièrement attentifs à l'entretien de nos bâtiments scolaires. Le traditionnel forum des associations fût le lieu de rencontre des associations qui œuvrent dans de multiples domaines, social, culturel, sportif et autres... Cette particularité française dont on peut être fier, permet la rencontre, le lien entre les personnes, la découverte, ou l'ouverture à de nouvelles passions. Je tiens à remercier tout particulièrement l'ensemble des présidents et bénévoles de ces associations qui ne comptent pas leur temps pour les autres, et permettent à tout un chacun de s'épanouir. Sans eux, nous n'aurions pas cette dynamique associative propre à notre bassin de vie. Les Journées du patrimoine ont permis la visite de la Maison d'école à Pouilly. Dans le même temps, la Maison de l'environnement accueillait l'association « Le Four à Pain », qui perpétue la tradition ancestrale de cuisson du pain avec des démonstrations accompagnées de dégustations de charcuteries traditionnelles, de pains et de brioches, de confitures bio. Je remercie aussi les exposants du vide-greniers et les forains qui ont égayé ce week-end même si le temps n'était pas de la partie. Côté sécurité, nous avons renforcé les effectifs de la police municipale avec l'embauche d'un nouveau policier, ce qui porte à 6 nos moyens humains en termes de sécurité. Cet été, de nombreux départs de feu volontaire ont eu lieu tard dans la nuit. En juillet, une quinzaine côté Cesson, sans en découvrir l'auteur, puis en août et septembre une douzaine côté Vert-Saint-Denis, toujours sans en découvrir l'auteur. L'incendiaire risque gros car les biens des personnes ont été touchés et cela aurait pu aboutir dans certains cas à des drames humains. En lien étroit avec la police nationale, nous avons pris à bras le corps le sujet. Une enquête très sérieuse a été ouverte par la police nationale qui a renforcé ses rondes sur notre secteur. Ces actions sont menées en concertation avec la police municipale. La sécurité est un sujet sérieux qui ne peut souffrir d'approximation. J'appelle à la vigilance de chacun sur les comportements suspects pour les signaler à la police. Déterminer à faire cesser ces agissements, nous suivons cette affaire de près.

Sommaire

EN IMAGES	pp. 2, 4, 5 et 6
ÉDITO	p. 3
SOLIDARITÉ	p. 7
TRAVAUX	pp. 8 et 9
VIE CITOYENNE	p. 10
DOSSIER	pp. 11, 12 et 13
PROJET DE VIE	pp. 14 et 15
LIRE et JOUER	p. 16
BRÈVES	pp. 17 et 22
FEUILLE VERTE	p. 18
VIE CULTURELLE	p. 19
VIE SPORTIVE	pp. 20 et 21
TRIBUNES LIBRES	pp. 22 et 23





ASSOCIATIONS

39-45 reconstitution historique

L'équipe de l'association Cesson Animation, avec la participation des deux communes, a reconstitué les 14 et 15 septembre, sur le terrain rue du Clos du Louvre, le quotidien d'un camp militaire américain de la Seconde Guerre Mondiale. Défilé de véhicules militaires, animations et levée des couleurs avec la présence du sosie du Général Patton ont ponctué ce week-end, placé sous le 75^e anniversaire du D-Day et de la bataille de Normandie.



INAUGURATION



Un street workout (entraînement de rue) en accès libre

Un nouvel équipement sportif de plein air, situé derrière la Ferme des arts et l'espace Jeunesse, a été inauguré par les élus et l'équipe du service Jeunesse samedi 31 août. Pour l'occasion, Soël Saïdi, ancien animateur, aujourd'hui coach sportif, était présent pour une démonstration et des conseils sur l'utilisation de ces appareils de loisirs mêlant gymnastique et musculation. Une discipline qui se pratique en milieu urbain. Cet équipement est agrémenté d'un range vélos.



JOURNÉES DU PATRIMOINE

Les Painstrimoines

La Maison de l'environnement du Grand Paris Sud, située dans le bois de Bréviande était le rendez-vous d'une belle balade gourmande, samedi 21 septembre. Au programme de cette manifestation, en partenariat avec les villes de Cesson et Vert-Saint-Denis, de la boulange comme autrefois avec l'association « le Four à pain ». Des animations, des dégustations et vente de produits locaux par de nombreux producteurs et artisans (miel, confiture, vannerie, fabrication de beurre et fromage frais, pains, etc.). Un bel après-midi festif pour redécouvrir le pain comme autrefois cuit dans les fours à bois de l'association (fourpain77.blogspot.fr).



Dictée à la plume

Dans le cadre des Journées du patrimoine, la Maison d'école, située à Pouilly-le-Fort ouvrait ses portes, le week-end du 21 et 22 septembre, pour une immersion dans l'école d'autrefois. Les animations, l'écriture à la plume ou les dictées du certificat d'études, proposées par les bénévoles de l'association conservent leur charme auprès des nombreux visiteurs.





L'ÉTÉ À VERT-SAINT-DENIS

L'équipe du service Jeunesse proposait différentes activités durant l'été pour les 11-14 ans et les 11-17 ans que ce soit dans ses locaux à la Ferme des arts ou par le biais de sorties à thème. Quatre rendez-vous étaient aussi programmés pour des animations dans les quartiers.

Séjour en Bulgarie

En intercommunalité avec la ville de Cesson, un séjour destiné aux 14-17 ans a été mis en place en juillet, destination la Bulgarie. Le complexe d'hébergement, le centre international de la jeunesse nommé Indigo Kamchia se trouvait dans un parc naturel entouré de forêts, rivières et de dunes de sable. La plage attenante est une des plus pittoresques de la côte bulgare avec sable fin. Différentes excursions ont permis de découvrir une partie du pays et avec deux jours aux parc aquatiques les jeunes ont pu profiter pleinement des activités. Et pour certains c'était la première fois qu'ils prenaient l'avion. Renseignements et inscriptions à l'espace Jeunesse à partir de mars 2020 pour le prochain séjour.



Séjour en Bulgarie



Séjour à Châtel

Séjour à Châtel

36 enfants (24 de 7 à 10 ans et 12 de 11 à 14 ans) ont pu bénéficier d'un séjour d'été en juillet dans les Alpes.

LiréJoué

La Médialudo sous l'égide de Grand Paris Sud, s'est déplacée dans les quartiers durant l'été pour proposer des animations et des ateliers de lectures et de jeux. Des rencontres ouvertes à tous qui se déroulaient chaque mardi de 15 heures à 18 heures.



Animations Liré Joué



L'inter-génération en action

Des Verdionysiens bénévoles, au service des personnes âgées

Depuis deux ans, une fois par semaine, Debra, vient rendre visite à Claude-Josée, 85 ans, chez elle. Aujourd'hui seule, Claude-Josée apprécie ces moments de convivialité et de discussions, car elle ne peut plus sortir et rencontrer comme avant d'autres personnes ou prendre part à des activités. Son fils lui fait ses courses et passe prendre de ses nouvelles. Il y a aussi sa petite-fille, mais sinon, c'est l'isolement. Debra, installée depuis 10 ans sur la commune, la voit comme sa grand-mère avec qui elle avait du reste développé une relation privilégiée. Aussi, quand elle a entendu parler de ces bénévoles, elle a pris contact avec le CCAS. « Il faut prendre le temps de parler et de partager avec les personnes âgées, précise Debra. Elles sont la mémoire de la ville et parfois aussi elles sont riches d'anecdotes sur des périodes que nous n'avons pas connues, par exemple, comme les périodes de

restrictions en temps de guerre ». Depuis 2004, ils sont une dizaine, des femmes et des hommes à la retraite ou en activité, qui rendent ainsi visite aux personnes âgées de la commune. Le Centre communal d'action sociale recense les personnes fragiles ou isolées et propose ces visites. L'activité est bénévole, rien à voir avec l'aide à domicile. Ici, on partage de la convivialité ! « Aucune obligation, poursuit Debra. Parfois, on communique aussi par SMS pour rester en contact, l'objectif est de briser l'isolement ». Le groupe est né après la canicule de 2003. Depuis, il fonctionne de façon continue en hiver comme en été. La confiance et la complicité s'installe, le plaisir de se voir est partagé, l'enrichissement est mutuel. Parfois après avoir fait son marché, Debra passe déposer quelques fruits à Claude-Josée. Une relation de courtoisie qui est devenue une relation d'amitié. Vous aussi rejoignez le groupe de bénévoles.

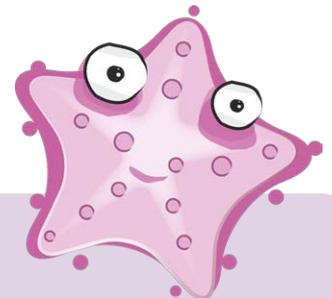


APPEL AUX BÉNÉVOLES

Vous avez un peu de temps à partager, vous aimez le contact avec les personnes âgées ?

Nous avons besoin de vous !

Prenez contact avec le service social de Vert-Saint-Denis au 01 64 10 51 74 ou 01 64 10 51 72.



Week-end en famille

Le week-end famille est à la ville ce qu'est la plage aux vacances. Cette 9^e édition, organisée par le CCAS et les services Enfance et Jeunesse se déroulait les 24 et 25 août. Douze familles se sont inscrites. Cela représentait 49 personnes, adultes et enfants. Cette fois-ci, les familles ont été accueillies dans l'auberge de jeunesse de la ville de Eu, en Normandie. Chacun a pu profiter des plages du Tréport et de Mers-les-Bains sous un soleil généreux... et toujours dans la bonne humeur et les sourires partagés.



Les chantiers de l'été

Un aperçu en images et chiffres des principaux travaux qui ont eu lieu durant la période estivale, sans parler de l'entretien régulier des bâtiments communaux, groupes scolaires y compris.

■ Des modulaires sont arrivés sur le groupe scolaire Pasteur. Une augmentation exceptionnelle de la population envisagée sur 2020, rendait nécessaire l'aménagement de deux classes supplémentaires avec l'achat de modulaires. Ainsi, cet été, des travaux ont été nécessaires pour préparer le terrain, effectuer les raccordements et poser avec une grue, les cinq modulaires qui forment ainsi les deux classes supplémentaires. Un coût de 330 000 € dont 160 000 € obtenus via le fonds de concours en investissement de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud.

■ En juillet, une entreprise spécialisée est intervenue pour la pose d'une installation sportive en libre accès, à côté du city stade, et dénommée street Workout (voir aussi page 6). Coût de l'opération : 41 730 €.

■ L'allée pour accéder à la Ferme des arts, côté parking, avait besoin d'une réfection, c'est chose faite depuis le mois de juillet. Coût : 29 700 €.



TRAVAUX



■ Du 29 juillet au 7 août, la rue de l'étang, un axe majeur, a bénéficié d'une réfection complète, soit plus de 9 000 m² d'enrobé injecté pour retrouver une belle voirie. La rue s'équipe aussi de deux ralentisseurs. Coût : 172 600 €.



■ Le cimetière s'est agrandi. Il a doublé sa capacité, il propose un columbarium et un jardin du souvenir. Il s'équipe dorénavant d'une ouverture et fermeture automatique programmée selon les heures, que ce soit pour le portillon ou l'accès coté parking visiteurs. Coût total de ces travaux d'extension financés par la région, la préfecture et le département : 460 000 €.



■ Les futurs locaux de la crèche sont en travaux. L'ancienne école Pasteur, est en réfection pour accueillir prochainement le service de la petite Enfance avec une capacité plus importante et des locaux adaptés. Ainsi, une réfection globale du bâtiment est commencée depuis la fin de l'été via treize lots ; reprise de l'étanchéité de la toiture en terrasse, de l'électricité, des espaces intérieurs suivants les prescriptions pour ce genre d'établissement, aménagement de jeux dans la cour, etc. Un gros chantier d'environ 900 000 € à suivre qui devrait s'achever en fin d'année.



Extraits des décisions du Conseil municipal

Un point sur les principales délibérations prises par la Ville lors du dernier conseil municipal du 30 septembre

Fusion du SIS et du SIC

Après la présentation du rapport d'activité 2018 du Syndicat intercommunal de la culture de Cesson/Vert-Saint-Denis et la présentation du rapport d'activité 2018 du Syndicat intercommunal des sports de Cesson/Vert-Saint-Denis. Le projet de périmètre et les statuts du Syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM) issu de la fusion du SIS et du SIC, tels que proposés par Madame la Préfète dans son arrêté 2019/DCRL/BLI/65 du 1^{er} juillet 2019 ont été approuvés.

Subvention de fonctionnement au CCAS

Lors du vote du Budget Primitif 2019, il avait été attribué au CCAS une subvention de fonctionnement d'un montant de 37 000 €. L'augmentation de certains postes budgétaires (colis des anciens, jardins partagés) nécessite le versement d'une subvention complémentaire de l'ordre de 4 000 €.

Modification de la répartition du fonds de concours en investissement de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud

La somme de 704 709 € HT restant à mobiliser sur le fonds de concours en investissement, est répartie comme suit : Pôle associatif (29 100 €), modulaires groupe scolaire Pasteur (166 600 €), Centre médical Bois-Vert (163 950 €), Maison d'école (104 100 €), Agrandissement accueil de loisirs E.-&-C.-Freinet (240 959 €).

Renouvellement de la convention de mise à disposition d'abris voyageurs sur le territoire de la commune de Vert-Saint-Denis avec le département de Seine-et-Marne

Cette convention est établie pour une période de 5 ans et concerne six abribus. La commune a en charge l'entretien des abords des abris, les consommations liées à l'éclairage public ainsi que les travaux de voirie de sécurité. Les réparations, l'entretien et la maintenance des abris restent à la charge du département.

Avis défavorable sur la demande concernant l'exploitation d'un entrepôt logistique de stockage de matières et produits combustibles

La société ITM IMMO LOG (ITM LAI) a déposé une demande au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, pour être autorisée à exploiter un entrepôt logistique de stockage de matières et produits combustibles au 390, avenue Anna Lindh à Vert-Saint-Denis. Les activités sont susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement, notamment en terme de déchets, de bruit, et de trafic. Vu le risque principal d'incendie sur le site, associé à une possible pollution de l'eau, du sol et de l'air, ainsi qu'une dispersion d'ammoniac, le Conseil municipal a émis un avis défavorable à l'exploitation de cet entrepôt logistique de stockage de matières et produits combustibles.

Dénomination de voie : rue de l'attaque du courrier de Lyon

L'Établissement Public d'Aménagement va procéder à la réalisation d'une voie reliant la ZAC de Balory au futur carrefour à feux qui sera situé face à la Fontaine Ronde. L'attaque du courrier de Lyon s'est déroulée dans la nuit du 27 au 28 avril 1796 à Vert-Saint-Denis, le long de la route départementale 306. Cette affaire est éponyme d'un restaurant ayant existé à cet emplacement. Le choix de dénommer la voie « rue de l'Attaque du Courrier de Lyon » correspond donc à un rappel historique d'un événement marquant de la commune.

Acquisition du centre médical Pasteur

Suite à différents échanges avec les médecins généralistes du cabinet médical, le Conseil municipal a décidé d'acquérir la partie du bâtiment correspondant au bâtiment actuel, au prix de 639 100 € (après estimation des domaines). Cette acquisition par la commune représente la première étape d'un programme d'aménagement du futur cabinet dans des locaux neufs regroupant les critères de modernité, d'attractivité et de conformité requis.

Convention avec la Région Ile-de-France dans le cadre d'une action « tickets loisirs »

La Région s'engage à mettre gratuitement à disposition de la municipalité une dotation de tickets loisirs destinés au public 11/17 ans et aux familles fragilisées. Ces tickets sont utilisables sur l'ensemble de la Région Ile-de-France et sont destinés à favoriser les sorties pédagogiques, sportives et culturelles.

Convention d'objectifs et de financement multi-accueil avec le Conseil Départemental 77

Le département met en place le versement d'une subvention pour les enfants de moins de 4 ans accueillis dans les structures « Petite Enfance » agréées. Cette participation financière soutient le dispositif d'accueil mis en place par la commune.

L'intégralité des comptes rendus des conseils municipaux est disponible sur le site Internet de la Ville : www.vert-saint-denis.fr - rubrique Le conseil municipal et rubrique Publications.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 16 décembre 2019
à 20 h 30,
en mairie, salle du Conseil



STOP

AUX INCIVILITÉS

Préserver notre cadre de vie, c'est l'affaire de tous !

Mégots oubliés, déjections canines, dépôts sauvages, tags sur les murs, stationnement de véhicules sur les trottoirs, etc, la liste des incivilités quotidiennes est hélas très vaste. Pourtant, il suffirait d'un peu de bon sens et de respect de l'autre pour éviter tous ces désagréments qui nuisent, il faut bien le dire, au cadre de vie de tous. Voici un rappel de quelques règles et obligations de chacun en matière de respect de l'environnement et du savoir vivre ensemble. À défaut, des arrêtés et des textes de lois prévoient des sanctions et des amendes. Faut-il en arriver là pour plus d'efficacité ? La commune par l'intermédiaire de ses services et de ses agents, agit au quotidien, mais chacun doit aussi participer pour réaliser l'objectif de mieux vivre ensemble dans un environnement préservé et respectueux des autres.

Voiture sur trottoir, y'en a marre !

Tout stationnement hors d'un emplacement défini par un marquage s'avère gênant, et son conducteur est susceptible de recevoir une amende de stationnement. En ville, l'arrêt et le stationnement sur les trottoirs ou passages réservés à l'arrêt des transports publics ou taxis, devant les entrées d'immeuble, sur les bandes d'arrêt d'urgence (sauf en cas de nécessité absolue...), en double file et sur les emplacements de livraison, sont considérés gênants. Il est prévu une amende de 35 € sans perte de point sur le permis de conduire. Le stationnement très gênant voire qualifié de dangereux s'applique notamment sur les places réservées aux personnes handicapées, sur les places réservées aux transporteurs de fonds, sur les pistes cyclables, sur les trottoirs (sauf pour les 2 ou 3 roues), ou lorsque la visibilité est insuffisante aux intersections de routes, des virages, des sommets de côte. L'amende est de 135 € avec une perte de 3 points sur le permis de conduire.

Attention, même sur une place gratuite, après 7 jours d'immobilisation le stationnement devient gênant.



Avant de stationner, pensez que les trottoirs sont prévus pour les piétons

Zone bleue - Elle a été mise en place dans certaines zones afin de faciliter l'accès aux commerces. Le temps de stationnement est donc limité selon les indications et tout conducteur laissant un véhicule est tenu d'utiliser un disque bleu précisant l'heure d'arrivée. Des disques de stationnement sont disponibles gratuitement à l'accueil de la mairie. Tout véhicule stationné sur la zone bleue sans respecter ses règles de fonctionnement s'exposera à une peine d'amende, conformément à la réglementation en vigueur.

J'aide ma ville à rester propre

De nombreuses poubelles sont à votre disposition en ville, pour y déposer, papiers, mégots éteints, canettes, déjections canines et débris divers. Un balayage et un nettoyage des rues a lieu régulièrement. Cependant, il revient aussi à chacun d'entre nous, à sa mesure, de contribuer à l'entretien de notre ville en ne jetant pas au sol les débris.



La collecte des déchets

Pour des raisons évidentes d'hygiène et de sécurité, tout dépôt d'objets ou de déchets sur le territoire de la commune en dehors du cadre des collectes en porte à porte est interdit et sera verbalisé. Déposez vos déchets dans les bacs et fermez le couvercle. Déposez le bac sur le trottoir, et de manière à ne pas gêner les piétons, sortez les bacs le plus tard possible (après 19 heures ou 20 heures) pour la collecte du lendemain. Attention, en cas d'erreurs de tri, le contenu d'un bac ne peut être ramassé.

Pour tout renseignement ou demande de conteneur - N° Vert : 0 800 774 062.

Les dépôts sauvages : véritable fléau !

Les dépôts sauvages de déchets sont interdits par la loi et passible d'une sanction pénale fixée à l'article R.541-76 du Code de l'environnement. Il s'agit d'une amende prévue pour les contraventions de 2^e classe dont le montant est de 68 € si elle est réglée dans les 45 jours suivant le constat d'infraction, et de 180 € passé ce délai. En cas de défaut de paiement ou de contestation, c'est le juge du tribunal de police qui décidera du montant exact de l'amende, avec un maximum de 450 €. Enfin, le montant de l'amende pourra atteindre 1 500 € si un véhicule a été utilisé pour transporter les déchets. Dans le cadre d'activités commerciales menées par des entreprises, l'abandon sauvage d'ordures est passible d'une peine maximum de deux ans d'emprisonnement et de 75 000 € d'amende.



Les encombrants

Le ramassage se fait chaque mardi matin. Ils sont considérés comme tels : matelas, meubles, rebuts de plomberie, petite ferraille. Les réfrigérateurs, congélateurs, téléviseurs, tout appareil électroménager ainsi que le matériel informatique doivent être acheminés par leur propriétaire à la déchèterie ou récupérés par les vendeurs de nouveaux appareils à la demande de l'acheteur.

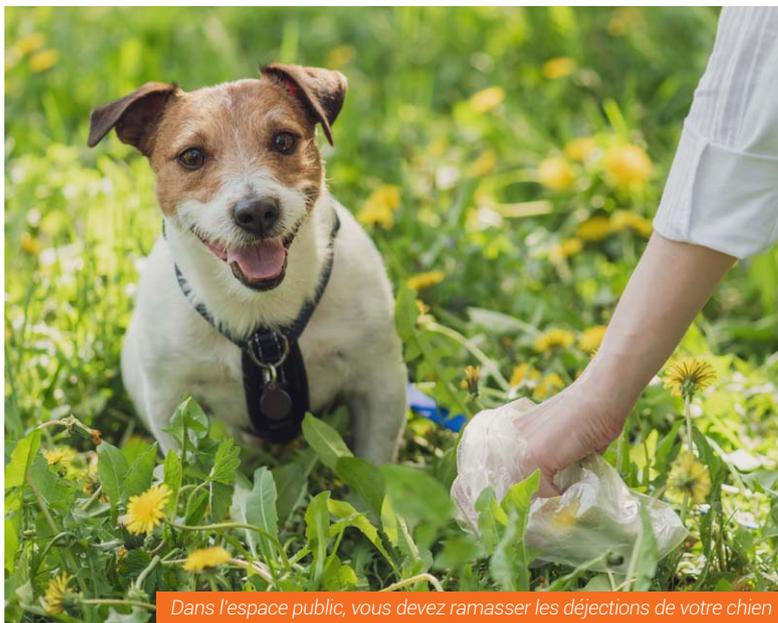
Attention : les déchets ménagers spéciaux (batteries, restes de peinture, solvants, gravats, pneus, pesticides...) ne sont pas ramassés. Vous devez les apporter à la déchèterie de Réau, où ils sont collectés.

La déchèterie de Réau

Lieu dit « Les Pleins » 77550 Réau - N° Vert : 0 800 814 910
Ouverture tous les jours y compris les jours fériés aux horaires habituels (à l'exception des 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre).

Horaires d'ouverture :

du 1 ^{er} avril au 31 octobre	du 1 ^{er} novembre au 31 mars
Semaine : 15 h - 19 h	Semaine : 14 h - 18 h
Samedi : 10 h - 19 h	Samedi : 9 h - 18 h
Dimanche : 10 h - 13 h	Dimanche : 10 h - 13 h



Dans l'espace public, vous devez ramasser les déjections de votre chien

Les déjections canines

Les déjections canines génèrent des désagréments voire des risques pour les piétons et pour ceux qui entretiennent les espaces verts de la ville. Pensez à vous munir d'un sac avant d'emmener votre chien en promenade. Dans l'espace public, vous devez ramasser les déjections de votre chien. À défaut, vous risquez au minimum une amende de 68 €. Alors, si votre chien s'est oublié sur la voie publique, vous êtes priés de réparer ce petit outrage à l'hygiène publique avec un sac plastique, un morceau de carton, une pelle... Pour vous accompagner dans cette action citoyenne, la ville met à disposition un petit distributeur de sacs que vous pouvez accrocher à la laisse ou au harnais de votre animal et y glisser des sacs. **Disponible à l'accueil de la mairie à partir de novembre à raison de un par propriétaire de chien.**



Je baisse le son

De manière générale, bruits de moteurs, aboiements, musique, cris, etc. sont considérés comme excessifs dès lors qu'ils portent atteinte à la tranquillité du voisinage, aussi bien de jour que de nuit ! Pour les mêmes raisons, les pots d'échappements « modifiés » sont interdits ! Pour une meilleure cohabitation entre voisins, pensez à les prévenir d'un dérangement temporaire dont vous réduirez la durée autant que possible. Les travaux qui génèrent du bruit (jardinage, bricolage, etc.) sont uniquement autorisés, selon l'arrêté du maire n°1249 relatif aux bruits de voisinage :



Jours ouvrés : de 7 h à 20 h.
Samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h 30.
Dimanche et jours fériés de 10 h à 12 h.
(Extrait de l'arrêté municipal n°1249 relatif aux bruits de voisinage).

Les incivilités ont un coût

- Les agents des services techniques, en dehors de leurs missions, comptabilisent environ 500 h par mois au nettoyage de toutes les incivilités.
- Un agent à temps plein, véhiculé, a été affecté à sillonner les rues de la ville, en charge du changement des sacs poubelles et du ramassage des petits dépôts sauvages.
- Une balayeuse est dédiée au nettoyage des rues selon un planning déterminé.
- En dehors de la collecte des bacs, le coût des déchets que la commune ramasse sur l'ensemble du territoire représente environ 22 000 € par an.
- Les déchets sauvages représentent 6 à 8 bennes par an. Des bennes mises à disposition par l'agglomération du Grand Paris Sud dans le cadre de sa collecte.



La rentrée scolaire

1 100 élèves ont repris le chemin de l'école primaire

Cette année la ville compte 42 classes et 1 100 élèves pour quatre groupes scolaires. Un peu plus d'une centaine d'élèves par rapport à 2018. Cinq nouvelles classes ont été ouvertes pour cette rentrée : une à l'école Louise-Michel, une à l'école Freinet et trois à l'école Pasteur. La 3^e classe à Pasteur a été ouverte après comptage des effectifs par l'Inspectrice le jour de la rentrée. Cette nouvelle école est désormais au complet avec ses 11 classes. Durant l'été, les services municipaux avaient entretenu les locaux scolaires afin d'accueillir dès cette rentrée les enfants dans les meilleures conditions. Une rentrée réussie qui comptabilise cette année une dizaine de nouveaux enseignants.



Le mot de l'élue

Maria Boisanté,
maire-adjointe à la Vie de l'enfant.

Bonne année scolaire à tous !

La rentrée scolaire est toujours un moment d'émotion pour tous ! Celle-ci a été une belle rentrée grâce à nos agents municipaux qui ont œuvré durant tout l'été pour que tout soit prêt. Qu'ils en soient très sincèrement remerciés ! Notre commune compte 5 classes supplémentaires cette année et notre groupe primaire Louis-Pasteur est désormais au complet. Bienvenue aux nouveaux enfants, parents et enseignants ! Une particularité ministérielle cette année : « l'instruction devient obligatoire pour chaque enfant dès l'âge de 3 ans ». De fait, nous avons dû adapter en urgence le nombre de lits dans les dortoirs pour que nos petits puissent se reposer dans de bonnes conditions. Je remercie les parents, les enseignants, les ATSEM et le personnel de l'animation qui œuvrent chaque jour pour la réussite de chaque enfant.



QUELQUES CHIFFRES

395

élèves maternels
(+15% par rapport à 2018)

696

élèves élémentaires
(+7% par rapport à 2018)

693

élèves fréquentent
le service de la
restauration scolaire
(+109 élèves)

61%

d'élèves maternels
(238 utilisateurs)

66%

d'élèves élémentaires
(455 utilisateurs)

Repas végétarien à la restauration

À partir du 2 novembre, un menu végétarien doit être proposé à tous les usagers au moins une fois par semaine dans nos restaurants scolaires. On entend par « végétarien », un menu dans lequel la viande et le poisson sont remplacés par des protéines végétales : légumineuses, céréales, oléagineux, etc. Dans le menu végétarien, les protéines végétales peuvent être associées à des œufs et des produits laitiers. Ceci est à titre expérimental sur une durée de deux ans. Le texte a été voté par l'Assemblée nationale en octobre 2018 dans le cadre de l'article 24 de la nouvelle loi Agriculture (pour l'équilibre des relations commerciales en agriculture et pour une alimentation saine, sûre et durable) et doit être appliqué au plus tard le 1^{er} novembre 2019. La commune servait déjà au minimum un repas végétarien par mois. Elle va donc multiplier cette proposition.



Photo d'illustration © DR

Projet artistique à Jean-Rostand

Dans le cadre du Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle (PEAC), les 266 élèves du CP au CM² de Jean-Rostand expérimentent grâce à leurs enseignants un programme d'éducation artistique et culturelle en complément des activités menées en classe. Ainsi, ils sont inscrits à un programme de spectacles proposés par la Scène Nationale de Sénart dans le cadre de la programmation 2019/2020, ils participent au projet « Art à l'école » piloté par la fondation Besharat (située à Barbizon) et accueillent sur les murs des parties communes de l'école une exposition permanente de portraits d'enfants du monde « Visages de l'innocence » du célèbre photographe américain Steve Mc.Curry. Ils découvriront des spectacles proposés par la MLC, participeront à des ateliers et des visites au musée de Melun, et bien d'autres actions qui ne feront qu'enrichir leur culture générale et artistique.

Kiosque lecture à Freinet

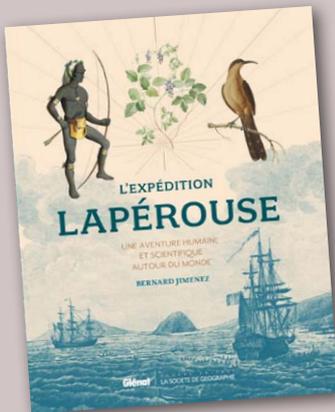
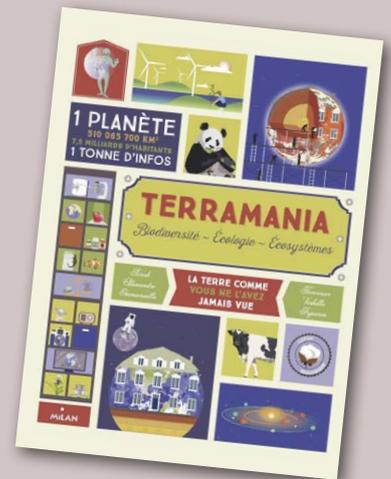
Depuis la rentrée, un kiosque à lecture est venu compléter l'espace potager de l'école. En prenant le chemin des saveurs où les enfants cultivent des herbes aromatiques, on arrive au kiosque pour écouter de belles histoires. Le directeur Cyrille Largillier et les enseignants ont aménagé avec des matériaux de récupération ce petit coin de détente propice à semer des graines de culture. Une belle initiative qui offre ainsi aux enfants un lieu de calme et de détente au cœur du potager.

Lire

Terramania

Sarah Tavernier, Alexandre Verhille et d'Emmanuelle Figueras (documentaire enfant)

Un livre spectaculaire qui décrypte les phénomènes naturels et les enjeux écologiques qui y sont liés. Nous vivons sur la Terre comme des locataires dans une maison. Le chantier de sa construction a démarré il y a 4,6 milliards d'années, bien avant notre arrivée. Le plancher sous nos pieds est formé par la croûte terrestre ; le toit, c'est le relief montagneux ; les pièces à vivre, les continents... Dans cette maison, l'équilibre est fragile. Une surconsommation d'eau, un mauvais entretien, des relations déplorables avec les voisins, et le bel édifice peut s'écrouler ! Le préserver, c'est éviter de devoir un jour déménager pour une autre planète !



L'expédition Lapérouse

Bernard Jimenez (documentaire adulte)

Dans le sillage d'une des plus illustres expéditions maritimes : revivez cette exceptionnelle aventure humaine et scientifique du départ du port de Brest jusqu'au tragique naufrage à Vanikoro au milieu de l'océan pacifique sud. En 1785, Louis XVI lance sur les mers la plus formidable expédition scientifique de l'Histoire de France, commandée par le comte de Lapérouse. Sur les frégates La Boussole et L'Astrolabe embarquent les meilleurs officiers, une dizaine de savants - astronomes, physiciens, naturalistes - et des artistes qui peindront paysages, animaux et plantes. Escale après escale, le lecteur accompagnera les savants cartographier et inventorier le monde, faire des expériences de physique et de chimie au niveau de la mer comme au sommet des volcans et aussi vivre les premiers pas de l'anthropologie et de l'ethnologie.

Jouer

Livres, DVD et jeux proposés à la Médialudo (11, place Condorcet). Inscription et prêt gratuits. Renseignements au 01 64 10 29 33 ou medialudo.vertsaintdenis@grandparissud.fr Catalogue en ligne : medialudo.vert-saint-denis.fr



CHAT PERCHÉ

Édition : Janod

Jeu pour 2 à 4 joueurs - De 6 à 12 ans

Il faut être le chat le plus rusé et le plus rapide du quartier ! Rapporte autant de nourriture que tu pourras (viande, lait, poisson, jambon) en faisant le tour du quartier sans te faire détrousser par le chien qui rode. Heureusement, tu peux te cacher dans les buissons et grimper aux arbres !



KATARENGA

Auteur : David Parlett - Éditions : Huch

Jeu pour 2 joueurs - À partir de 8 ans

La Perse dans l'antiquité : deux puissances armées s'affrontent. Dirigez une armée et conquérez les camps ennemis. Mettez vos pions à la bonne position afin d'exécuter les bons mouvements au bon moment. Le premier qui franchit la ligne adverse avec deux pions est le plus stratégique des joueurs et a gagné la partie.

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

- Hadid FOFANA, le 14 juin 2019.
- Alexandre MONTAGNE, le 15 juin 2019.
- Naëlle SOUYAH, le 24 juin 2019.
- Louis GEORGE, le 5 juillet 2019.
- Philiat JEAN PAUL, le 19 juillet 2019.
- Basile BOUVERON, le 4 août 2019.
- Walid GANA, le 9 août 2019.
- Paul BLACHERE, le 12 août 2019.
- Annabelle YAN, le 15 août 2019.
- Sohan ASSOUMANI, le 24 août 2019.
- Elizio MARQUES BAPTISTA, le 27 août 2019.

MARIAGES

- Sunny PAPIAH et Stéphanie CHOUARAIN, le 6 juillet 2019.
- Anthony GIRAUDEAU et Mélissa GRIMAUULT, le 20 juillet 2019.
- Marc LANGLOIS et Morgane PIRSON, le 31 août 2019.
- Stéphane CHARLIER et Camille THIELLEMENT, le 7 septembre 2019.
- Egue LEVRY et Géraldine SAUPHAR, le 14 septembre 2019.

DÉCÈS

- Bernadette MARCEAU, épouse ARTIGOLLE, le 8 juillet 2019.
- Paul ROBAR, le 22 juillet 2019.
- Monique BEGAIN, veuve MARCHAND, le 10 août 2019.
- Yvon CORNU, le 18 août 2019.
- Nadia BEN DIFALLAH, le 26 août 2019.
- Guy GUILMAN, le 8 septembre 2019.

■ MLC

Un Livre, Une Commune

Amis lecteurs, vous aimez lire ? L'activité de la MLC, entièrement gratuite, vous propose d'emprunter et lire les romans sélectionnés par le comité de lecture. Des livres classés dans la catégorie « premiers romans » que vous trouverez dans des lieux de votre quotidien : pharmacie, commerçants, bibliothèques, mairies ou déposés dans les boîtes en bois. L'activité vous offre la possibilité de partager collectivement le plaisir de ces lectures et d'assister aux Cafés littéraires pour écouter les auteurs qui vous parleront de leurs livres, à la salle des Solidarités, en mairie de Vert-Saint-Denis. Vous pourrez aussi participer en juin au vote du 1^{er} roman.

Pour plus d'informations ou si vous êtes intéressés pour faire partie du club de lecture, prenez contact avec Annick Boudie au 06 52 83 91 56.

■ Association

Chœur Variatio

Le Chœur Variatio, qui réunit une trentaine de chanteurs amateurs encadrés par des professionnels (Jean-Marie Puissant, directeur musical, Olivier Dauriat pianiste et assistant, Lisette Macattini, professeur de chant), recrute des chanteurs dans tous les pupitres. Baroque, classique, contemporain, traditionnel, lyrique... un large répertoire, riche et varié, attend les plus passionnés. Les répétitions ont lieu le mercredi soir de 20 heures à 22 h 30 à l'école Sommeville, à Combs-la-Ville.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le :

06 63 31 78 05 (ou le 06 80 42 02 44) - Par courriel: cvariatio@gmail.com

Prochain concert : "Carmina Burana" de Carl Orff, le dimanche 15 décembre à 20 heures, au Millénaire de Savigny-le-Temple. Site : www.cvariatio.fr

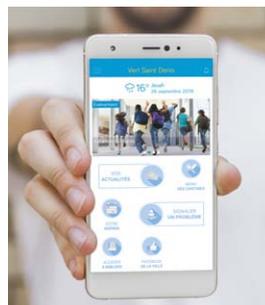
■ Culture et savoir

Université inter-âges

L'université inter-âges (UIA) est à la croisée du savoir et du lien social. Elle permet d'acquérir des connaissances ou de les compléter, tout en combinant une activité intellectuelle et sociale ! Elle a pour mission de favoriser et de développer des activités intergénérationnelles et conviviales pour lutter contre l'isolement. Elle permet d'enrichir votre culture générale dans un ou plusieurs domaines et de faire partager vos compétences. D'acquérir des connaissances mobilisables dans votre vie citoyenne, de comprendre les évolutions du monde contemporain. Vous êtes : actif ou retraité(e), parent au foyer, en recherche d'emploi, en activité avec du temps libre... Inscrivez-vous dès maintenant aux activités de l'UIA, accessibles à tous, sans condition d'âge et de niveau d'études. La programmation s'articule autour de 4 pôles : des cours, des conférences, des sorties, des coups de cœur.

Renseignements et informations : UIA Melun Val de Seine. Hôtel du Château, 23, rue du Château, 77000 Melun. Tél. : 01.64.52.01.21. Courriel : uia@camvs.com

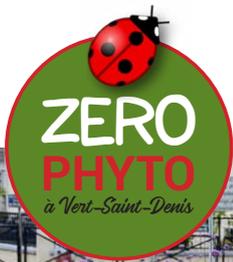
Site Internet : www.melunvaldeseine.fr



■ Ville connectée

Mon application mobile citoyenne

La municipalité a développé une application mobile citoyenne de la ville. Celle-ci est avant tout un moyen moderne de retrouver simplement toutes les informations pratiques de la commune sur votre téléphone. Elle offre aussi la possibilité de contribuer à l'amélioration de notre environnement communal en déposant un signalement agrémenté d'une à trois photos prises avec le smartphone géolocalisées, après avoir rempli les différentes rubriques. Les signalements sont automatiquement adressés aux services qui pourront agir dans les meilleurs délais. Il s'agit pour les habitants d'une contribution citoyenne à la remontée d'informations, car l'amélioration de notre cadre de vie est l'affaire de tous. Un message automatique indique la prise en compte du signalement. Il est important de noter que cette contribution citoyenne, avec ce signalement, n'est pas destinée à ouvrir des échanges de mails.



Environnement

Aucun pesticide n'est utilisé pour l'entretien des espaces verts. Massifs et plantations reçoivent du paillage pour limiter les mauvaises herbes.

« Zéro phyto » pour la commune

À Vert-Saint-Denis, comme sur d'autres collectivités territoriales, aucun pesticide n'est utilisé pour l'entretien des espaces verts ou des promenades accessibles ou ouverts au public. La ville s'est mise en conformité bien avant le vote de la loi interdisant l'usage de pesticides dans les espaces verts publics à partir de 2020. En effet, depuis 2004 et l'adoption de l'Agenda 21, le service municipal des espaces verts a adopté des pratiques de gestion respectueuses de l'environnement. Ainsi les aménagements urbains concernés (voirie, bâtiments, espace public) sont traités différemment et il n'est pas rare de voir quelques pousses vertes résister par ci, par là, et les massifs recouverts de paillage. Seule l'allée centrale du cimetière reçoit parfois une dose minimale de désherbant chimique. De fait la commune applique une gestion différenciée de ces espaces verts, favorisant la biodiversité, en ne coupant l'herbe qu'une ou deux fois par an, en plantant des espèces adaptées aux conditions locales, plutôt que des espèces horticoles qui nécessitent plus d'eau et de soins.



Les jardins partagés vous accueillent

Depuis plusieurs mois des habitants se retrouvent sur l'espace vert de la Ferme des arts aménagé en potager, pour apprendre plein de choses sur le jardinage et cultiver tomates, salades, herbes aromatiques, etc. Les rencontres se poursuivent et se déroulent les mercredis et vendredis de 10 heures à 12 heures. Une personne est sur place pour accueillir anciens et nouveaux jardiniers. Une belle initiative du CCAS, centre communal d'action sociale, avec l'appui de la Maison de l'environnement.

Pour plus d'information vous pouvez contacter le CCAS : 01 64 10 51 72.

Éco pâturage

La ville a choisi aussi de gérer de façon écologique une partie de ses espaces enherbés. Ainsi, une convention de mise à disposition d'o-vins pour l'entretien des espaces verts par éco-pâturage a été signée avec un éleveur et quelques moutons d'Ouessant s'activent depuis le mois de mai derrière le clos Pasteur. Une expérience à renouveler et à poursuivre sur d'autres espaces verts de la commune.



Frelon asiatique : bravo à tous !

Le frelon asiatique est en régression à Vert-Saint-Denis. Grâce à la participation de tous et aux piégeages des mères fondatrices mis en place entre mars et avril sur la ville, le GDSA77 (groupement de défense sanitaire des abeilles) a noté une réelle baisse des nids de frelons sur notre territoire. Une action commune qui permet de protéger les abeilles.



Fusion SIC / SIS

En 2020, la Maison des sports va devenir le siège du SIVOM, né de la fusion du SIC et du SIS

Les communes de Cesson et Vert-Saint-Denis travaillent ensemble depuis de très nombreuses années sur les thèmes du sport et de la culture au travers de deux syndicats intercommunaux que sont le Syndicat intercommunal des sports (SIS) et le Syndicat intercommunal de la culture (SIC).

Elles ont décidé de mutualiser leurs moyens afin d'être plus efficaces dans ces deux domaines. A compter du 1^{er} Janvier 2020, les deux syndicats fusionneront donc en une seule structure qui porte encore le nom barbare de SIVOM et à laquelle il faudra sans doute donner un nom plus en adéquation avec ses missions.

La mutualisation des services rendra plus efficace la gestion quotidienne des activités telles que : le planning d'occupation des salles, les demandes auprès des services techniques des deux communes, l'organisation du Forum des associations, etc..

Pour les acteurs du territoire que sont les usagers et les associations sportives et culturelles, rien ne changera dans la pratique de leurs activités.

Il y aura une seule adresse, un seul numéro de téléphone, un même lieu d'accueil pour tout le monde voilà qui devrait simplifier les choses.

Stage d'arts visuels

Un stage d'arts visuels autour du thème de Mario et Cie est proposé du 21 au 24 octobre, à l'espace culturel Gérard-Philippe, place Condorcet Il s'adresse aux enfants de 5 à 9 ans, de 10 heures à 12 h et aux jeunes de 10 à 14 ans de 13 h 30 à 15 h 30. Il est animé par Florence Menet-Pélisson. Tarifs selon le lieu de résidence de 35 à 45 €.

Renseignements, inscription :
06 21 28 01 34 ou
florence.pelisson@gmail.com



La MLC devient centre social

Depuis la rentrée 2019, la MLC Claude Houillon, a développé de nouveaux partenariats avec la Caisse d'Allocation Familiales (CAF) et la fédération des Centres Sociaux (FDCS77) pour développer une action d'animation sociale en direction de tous les habitants.

Qu'est-ce qu'une action d'animation sociale ?

- C'est développer des animations dans les quartiers où il n'y en a pas ou peu,
- C'est créer des débats citoyens là où il y a une question de société,
- C'est être à l'écoute des habitants pour les aider à réaliser leurs projets et trouver, avec eux, des solutions à leurs problèmes,
- C'est mener des actions en direction de notre jeunesse,
- C'est aussi avoir toujours le souci d'intégrer les plus fragiles d'entre nous (personnes âgées dépendantes, handicapés, familles isolées...) à nos travaux.

La MLC – Centre Social, devient, plus encore, le lieu de tous les possibles.



JUDO JIU-JITSU

Le podium de la 1/2 finale des championnats de France à Mulhouse

Une saison bien remplie

Après avoir terminé 3^e du championnat de France de 3^e division en octobre 2018, puis remporté un nouveau titre de champion de Seine-et-Marne senior en avril 2019, Robin Casaroli s'est classé deuxième de la demi-finale des Championnats de France seniors à Mulhouse dans la catégorie des plus de 100 kg, la catégorie d'un certain Teddy Riner. Il disputera donc ce championnat, le plus haut niveau national, en novembre 2019. Robin à 22 ans est encore jeune et perfectible et a encore montré toute cette saison, son énorme potentiel.



SALON

Osez le bien-être

La 7^e édition se déroulera le samedi 23 et le dimanche 24 novembre de 10 heures à 18 heures à Cesson, salle Chipping Sodbury. L'entrée est libre. Des professionnels du bien-être et des créatrices s'associent pour vous faire connaître la diversité de leurs activités durant deux jours. Venez découvrir les offres de bien-être locales, des solutions pour le mieux-vivre dans une attitude de respect de soi et de l'environnement et venez expérimenter un large choix de pratiques de bien-être.



COULEUR PASSION

Gymnastique de maintien en forme

Vous êtes handicapé(e), âgé(e), ou en convalescence, et vous souhaitez pratiquer une gymnastique de maintien en forme, adaptée à votre état. Venez rejoindre l'atelier hebdomadaire de l'association Couleur Passion, le vendredi matin de 9h15 à 10h30 au Mée-sur-Seine. L'association propose des ateliers de gymnastique adaptée dirigés par Araksi Garabetyan, praticienne en pédagogie perceptive et éducatrice sportive. Les cours sont limités à 6 personnes pour une prise en charge personnalisée. Possibilité d'un cours à l'essai.

Pour toute information : 06 37 77 63 03 ou araksi.garabetyan@numericable.fr - Site internet : www.couleurpassion77.wixsite.com/association



COUP DE POUCE

Success Way

Soël Saïdi, jeune verdionysien et ancien animateur jeunesse, est aujourd'hui coach sportif. Après une formation diplômante, Soël s'est reconverti en entraîneur personnel et propose ses services en préparation physique. Vous pouvez retrouver ses interventions ou le contacter via Facebook ou Instagram en tapant : success way

Contact : successway-@hotmail.com ou 06 89 19 42 35.



**ÉDUCATEURS
BREVETÉS
D'ÉTAT**

170€ l'année
Accès à tous les cours !

FORME ET VITALITÉ

Le COV Forme et Vitalité propose des cours de **ZUMBA, AFRO/COMBO-DANCE, BODYCOMBAT, L.I.A, PILATES, RENFORCEMENT MUSCULAIRE, MARCHÉ ACTIVE EN FORÊT, ZUMBATOMIC** (enfants de 3 à 13 ans) à Vert-Saint-Denis et Cesson.

Venez tester les cours dispensés par des éducateurs sportifs diplômés d'État, planning des cours disponible en mairie et au centre médical Dionet.

Contact : J. Cerutti au 06 20 28 35 40, présidente et éducateur sportif



UNE URBANISATION MODÉRÉE RESPECTANT LES OBLIGATIONS PRÉFECTORALES

À Vert-Saint-Denis, en dehors des terrains appartenant à l'État, comme la ZAC du Balory, certains terrains privés sont soumis à une forte pression foncière et les promoteurs n'hésitent pas à contacter les propriétaires de ceux-ci en leur proposant de les acheter. Le caractère strictement privé de ces transactions limite les marges de manœuvre de la mairie. En France, chacun est libre de disposer de ses biens pour les vendre à qui il le souhaite. De nouvelles habitations se construisent parfois sur ces terrains privés vendus à des promoteurs. Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est l'outil communal qui régleme les constructions sur notre territoire. Il est lui-même soumis au respect des règles nationales qui nous sont imposées. C'est le préfet qui valide le PLU. Depuis plusieurs mois, notre équipe municipale a entamé la modification du PLU afin de limiter la constructibilité de certaines surfaces repérées par les promoteurs. L'objectif premier est de limiter l'impact des possibilités de construction par rapport aux riverains tout en respectant les règles et contraintes légales supervisées par la préfecture. À Vert-Saint-Denis, il existe différents profils de demandeurs de logements. Outre l'arrivée de nouveaux habitants, il y a d'une part des jeunes qui souhaitent rester sur la commune, et d'autre part, des seniors qui ne sont plus en capacité d'entretenir une maison mais ne souhaitent pas quitter la commune. La typologie des nouvelles habitations doit prendre en considération ces différents aspects. Notons aussi que contrairement aux apparences, le nombre d'habitants dans notre commune a peu évolué depuis 20 ans, 7493 en 1999 pour 7700 en 2018. Depuis, de nouvelles structures ont été construites ou rénovées. Ainsi la commune est tout à fait en capacité d'accueillir les habitants des nouveaux logements. L'urbanisme est un sujet complexe sur lequel nous portons une attention particulière. La préservation de notre cadre de vie et notre environnement restent une de nos priorités.

Le groupe majoritaire Unis pour Vert-Saint-Denis

EN BRÈVES

Fêtes de fin d'année pour nos aînés

Afin de fêter avec vous la nouvelle année, le Centre communal d'action sociale organise à l'intention des personnes âgées de 66 ans et plus, un «déjeuner dansant» au complexe sportif Alain-Bombard, rue de la Fontaine-Ronde le :

Dimanche 12 janvier 2020 à 12 heures

Pour les personnes de plus de 70 ans qui ne peuvent pas participer à ces réjouissances, vous pouvez commander un colis gourmand à l'aide du coupon ci-dessous. Vous pourrez le retirer en mairie (salle des Solidarités) le vendredi 13 décembre, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 h 30, et le lundi 16 décembre, de 14 heures à 17 h 30. Renseignements auprès du service des Solidarités de la mairie au 01 64 10 59 25.



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE Coupon à retourner avant le 31 octobre 2019 (dernier délai)

Je choisis le repas

Madame :
Née le :
Monsieur :
Né le :
Adresse :
Tél :
Mail :

Je souhaite être à la même table que :
Mme ou M. :

J'ai des difficultés pour me déplacer,
je souhaite une aide pour me rendre au repas.

OU

Je choisis le colis gourmand

Madame :
Née le :
Monsieur :
Né le :
Adresse :
Tél :
Mail :

Je viendrai chercher mon colis.

M. ou Mme :
prendra mon colis.

J'ai des difficultés pour me déplacer, je demande
que mon colis me soit remis à mon domicile.

UN ÉTÉ TRES CHAUD À VERT-ST-DENIS

Dans toutes les communes de France, le Maire exerce des pouvoirs de police lui permettant de mener des missions de sécurité, tranquillité et salubrité publiques. Dans ce domaine, nous pensons et vous le constatez vous-même que Monsieur Bareille n'est pas à la hauteur de sa mission. Notre engagement s'est construit autour du vivre ensemble et de la préservation de notre qualité de vie. Nous n'avons pas vocation à nous réjouir ou à amplifier les atteintes aux biens ou à l'intégrité physique de nos voisins. Cet été, nous avons été sollicités par des habitants demeurant aux alentours de l'école Louise-Michel. Ces Verdionysiens ont été confrontés à des départs de feux dans leurs haies ainsi que dans les poubelles avoisinantes. Une habitante, victime d'un incendie volontaire de sa haie, nous a confié avoir du mal à retrouver le sommeil. Au-delà de cette expérience traumatisante, ces habitants ont le sentiment d'avoir été abandonnés. Nous pensons que la force d'une collectivité est de pouvoir inventer spontanément des formes concrètes de solidarité. C'est dans cet esprit que nous avons occupé avec succès en fin de soirées les rues avec les habitants de ce quartier. Confortablement installé dans ses certitudes, Monsieur Le Maire a dénoncé avec son cynisme habituel, l'initiative de ces habitants qu'eux apprécieront. Monsieur Bareille pense assumer ses responsabilités en terme de sécurité depuis son bureau, en signant par exemple des arrêtés imposant la fermeture des commerces de bouche à partir de 23 heures, ce qui, nous le savons, ne règlera pas grand-chose. Le sentiment d'insécurité est un fléau qui nécessite un débat permanent entre concitoyens, et une mobilisation de vos représentants pour requalifier des espaces tombés en désuétude (comme le centre commercial du Bois-Vert) et préserver notre environnement (la forêt de Bréviande qui ne doit plus servir de stationnement à la communauté du voyage). Les prochaines élections municipales approchent. Il faudra se mobiliser afin de remettre notre commune sur les bonnes voies(x) afin de mieux vivre à Vert-Saint-Denis.

Groupe municipal Ensemble pour Agir Autrement

GUILCHER Catherine – DIGOL-N'DOZANGUE Stéphane – GAUDOT Françoise – DUMOULIN Jérôme – LORION Éric

TEXTE NON PARVENU DANS LES DÉLAIS

Didier EUDE / Vert-Saint-Denis CAP 2020 Ensemble

LA SÉCURITÉ À VERT-SAINT-DENIS DEMEURE L'UNE DES PRIORITÉS DE M. LE MAIRE

Chers concitoyens, une certaine opposition à Vert-Saint-Denis ne manquera pas, une fois de plus, de tenter de vous convaincre que l'insécurité règne dans notre cité. Durant l'été et récemment, une série de départs d'incendies volontaires se sont produits. Face à ces actes isolés, imprévisibles et condamnables, faisant l'objet d'une enquête en cours, l'exploitation d'événements exceptionnels est envisageable. M. le Maire de Vert-Saint-Denis a fait preuve d'une réactivité incontestable, en partenariat avec M. le Maire de Cesson, la Police Nationale de Moissy-Cramayel et la Police Municipale de Vert-Saint-Denis, renforcée depuis peu en effectifs. L'information de vigilance a parfaitement bien circulé et tout est conforme aux règles de droit. Vert-Saint-Denis demeure une ville à criminalité faible. Vous le constatez quotidiennement. Prétendre le contraire serait une erreur ou une stratégie inopportune à visée électorale prochaine. Vouloir instaurer pour certains des groupes dits « de marches nocturnes » est à risque et n'a pas sa place dans notre commune. La photographie liée à l'article de la « République de Seine-et-Marne » du 14/09/2019 semble nous indiquer qui soutient dans notre commune ce type d'aventure sans lendemain. La récupération politique, lorsqu'il s'agit de faits causant un préjudice émotionnel et matériel à la population, est indécente. Nul ne peut se substituer à l'action de la Police Judiciaire. Par ailleurs, vouloir trouver un bouc émissaire en la personne de M. le Maire serait bien méconnaître ses pouvoirs d'Officier de Police Judiciaire, mais surtout son action au quotidien pour maintenir l'ordre public dans notre commune. Le renseignement local fonctionne bien et la concertation entre nos polices, nationale et municipale, est efficace. En matière de sécurité, il n'y a pas de place pour la désinformation.

Laurence PAROUTY, Vincent WEILER.
Indépendant divers droite

J'AIME | MA VILLE
MON CHIEN

JE RAMASSE



**LES DÉJECTIONS NON RAMASSÉES
68 € D'AMENDE**